

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4105**

### Intitulé

MC4 : Mention complémentaire Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 3e Commission professionnelle consultative : Métallurgie	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du titulaire demande la mention complémentaire Technicien(ne) ascensoriste consistent à assurer l'entretien périodique, la maintenance corrective, les réparations planifiées et les travaux de modernisation d'un parc d'ascenseurs.

- Toute intervention implique une préparation logistique et technique qui consiste à :
  - Collecter et exploiter les informations nécessaires ;
  - Vérifier et contrôler les informations sur les moyens d'intervention ;
  - Organiser les interventions ;
  - Préparer les moyens d'intervention.
- Sur site, les activités du technicien ascensoriste consistent à :
  - Dégager une personne bloquée si nécessaire
  - Localiser la défaillance ou la panne et formule un diagnostic
  - Effectuer les réparations
  - Réaliser les opérations d'entretien prévues
  - Réaliser les opérations de modernisation et participer à la réception des travaux
  - Surveiller, contrôler le bon fonctionnement d'une installation et alerter en cas d'anomalie ou de risque constaté.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de fabrication et de maintenance d'ascenseurs.

Technicien rattaché à une agence dépendant d'une entreprise ou d'un groupe. Le technicien travaille en autonomie au sein d'une équipe et reste en liaison permanente avec sa hiérarchie et son équipe.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

11301 : Installation et maintenance d'ascenseurs

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Analyse d'une situation d'intervention
- Interventions de maintenance
- Évaluation des activités en milieu professionnel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4105 - U1: Analyse d'une situation d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploiter les documents</li> <li>- Organiser les interventions</li> <li>- Analyser une séquence de fonctionnement</li> <li>- Formuler des hypothèses sur la défaillance ou la panne de la fonction</li> <li>- Transmettre par écrit des informations techniques</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4105 - U2: Interventions de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier et contrôler les informations sur les moyens d'interventions</li> <li>- Préparer les moyens d'intervention</li> <li>- Faire un constat de la situation de défaillance de l'ascenseur</li> <li>- Effectuer les tests, les mesures et les contrôles permettant de valider les hypothèses émises</li> <li>- Émettre un diagnostic</li> <li>- Exécuter les opérations de maintenance ou de modernisation</li> <li>- Transmettre oralement des informations techniques</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4105 - U3: Évaluation des activités en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter les informations</li> <li>- Sécuriser les interventions</li> <li>- Surveiller, contrôler le bon fonctionnement d'une installation</li> <li>- Dégager une personnes bloquée</li> <li>- Informer, écouter, conseiller le client, représenter l'entreprise</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24/03/2006 portant création et définition de la mention complémentaire technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation).  
J.O du 05/04/2006

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

### Autres sources d'information :

éduscol

Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://eduscol.education.fr/cid47639/la-mention-complementaire-niveau-4.html>

### Lieu(x) de certification :

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :